

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	10
• présents	10
• votants	10
• absents	0
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 24 février 2014 à 18 heures 30


**Date de convocation :**  
19 février 2014

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Date d'affichage :****Objet**

Augmentation tarif cantine 2014.

M. GALY Henri

Étaient présents :

Mmes BOLEA Maryse, LOMBARD Françoise, NOE Liliane, STRADERE Michèle,  
Mrs BOURELY Marcel, BRUNA Roger, DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SIBRA Gérard.

Secrétaire de séance :

Mme STRADERE Michèle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1er Janvier 2014 le tarif de la cantine scolaire 2013-2014 va augmenter.

Tarifs 2012-2013	3.15 €
Augmentation	0.05 €
Tarifs 2013-2014	3.20 €

Considérant le tarif appliqué par le collège de Loures Barousse (3.20 €), fournisseur de la commune (convention jointe), le Maire explique qu'il est nécessaire d'appliquer ce tarif à compter du 1er Janvier 2014. Donc il est nécessaire de faire le rappel pour le mois de janvier 2014 étant donné que nous avons reçu la convention courant Février 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'appliquer le tarif de 3.20 € par repas à compter du 1er Janvier 2014,
- d'effectuer le rappel pour le mois de Janvier 2014.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture Sous-  
Préfecture le .  
Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 25 février 2014

Le Maire

